

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

numéro
CC_241010_11

L'an deux mille-vingt quatre, le dix octobre,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le quatre octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	34
exprimés	47
vote	
pour	47
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Daniel FABRE, Jean-Paul AGUSSOL, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Monique GALEOTE, Gilles MARRÉS, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Nathalie SYZ, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Alain FALCOU, Daniel VALETTE.

M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO.

Absents avec pouvoirs :

Joëlle GOUDAL à Daniel FABRE, Martine BAÏSSET à Sophie PRADEL, Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER à Jérôme CLARISSAC, Bernard GOUJON à Valérie ROUVEIROL, Gaëlle LEVEQUE à Jean-Marc SAUVIER, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Claude LAATEB à Damien ROUQUETTE, Michel ABRIC à Jean-Luc REQUI, Françoise OLIVIER à Sonia ROMERO, Éric OLLIER à Claire VAN DER HORST, Michel DRUENE à Bernard JAHNICH.

Absents :

Michel COMBES, Véronique VANEL, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Ali BENAMEUR, Fatih ENNADIFI, David DRUART, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Isabelle PERIGAULT, Chantal BASCOUL.

<b>OBJET :</b> Participation au financement de l'école de musique de Lodève
---

**VU** la délibération n°CC\_231214\_02 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, relative à la participation financière au fonctionnement de l'école de musique de Lodève,

**CONSIDÉRANT** que l'école de musique gérée par la Commune de Lodève permet à des enfants et des adultes du territoire intercommunal de découvrir et pratiquer la musique,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, la Communauté de communes participe au financement du fonctionnement de l'école de musique depuis plusieurs années,

**CONSIDÉRANT** que l'école de musique de Lodève accueille un large public : cent-soixante-dix-huit (178) élèves pour la saison 2023/2024, dont 38 % habitent dans les communes de l'intercommunalité Lodévois et Larzac, mais hors Lodève,

**Qui l'exposé de Jean-Marc SAUVIER et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le financement de fonctionnement de l'école de musique de Lodève via un fonds de concours d'un montant de quarante-huit-mille-six-cent-quarante-et-un euros et cinquante-trois centimes (48 641,53 €)

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal chapitre 65, article 657341,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20241010-lmc112539-DE-1-1  
Date de télétransmission : 14/10/24  
Date de publication : 17/10/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix octobre deux mille vingt-quatre  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI